

Enseignement natation enfants

Pour les enfants nés avant septembre 2014.
Sur présentation d'un justificatif le jour du test.

**Le créneau est attribué en fonction du niveau de l'enfant,
suite à un test d'évaluation.**

Inscrivez votre enfant pour le test qui aura lieu le **mercredi 11 septembre**, en téléphonant au 05 63 61 37 16, du lundi 26 août au dimanche 1er septembre, de 10h à 19h (attention places limitées).

Suite au test, les maîtres-nageurs vous indiqueront le jour et l'heure de l'activité de votre enfant.

Les cours débuteront à partir du mercredi 18 septembre 2019.

Votre enfant a la possibilité de faire 2 séances d'essai jusqu'au 25 septembre (sur le créneau attribué).

Le dossier d'inscription : fiche renseignée, paiement (voir au dos) est à rendre à l'accueil du Centre aquatique au plus tard le mercredi 2 octobre.

Au-delà de cette date si le dossier complet n'est pas enregistré, nous considérerons que vous ne validez pas l'inscription à l'activité.

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITES 2019/2020

ENSEIGNEMENT NATATION ENFANTS

(pour les enfants nés avant septembre 2014)

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT //

NOM // PRÉNOM //

ADRESSE //

CODE POSTAL // VILLE //

TÉLÉPHONE // MAIL //

Créneau (déterminé par le Centre aquatique, après le test du mercredi 11 septembre)

JOUR // HEURE //

TARIFS

Normal : 178,80 € + 1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile* : 143 € + 1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du mercredi 18 septembre 2019 au mercredi 24 juin 2020, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange règlementaire, incident technique ou compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom du responsable légal de l'enfant pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aigrefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer dossier complet.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature